

REGLEMENT INTERIEUR KRAV-MAGA MEURTHE ET MOSELLE

LE RESPECT

- Je respecte les cours, c'est-à-dire que je ne perturbe pas les explications et consignes de sécurité. J'en tiens également compte lors des passages de grade.
- Je respecte le professeur, ses assistants et mes partenaires.
- Je respecte les horaires de début et de fin de cours (si j'ai un retard ou un besoin de quitter les cours plus tôt, alors je me présente en priorité à l'enseignant).
- L'adhérent s'engage à respecter le code moral de la F.E.K.M-R.D. décrit ci-dessous.
- L'instructeur peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur ou causant des troubles au bon déroulement du cours (exemples: bruit, retard, dangerosité pour elle-même ou autrui...).
- L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association par le comité directeur s'il ne respecte pas le présent règlement ou si son comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents.

LA SECURITE

- Je suis muni de toutes mes protections (coquille/plastron, protèges tibias, gants de boxe minimum 12Oz, une paire de basket, pantalon de kimono noir et t-shirt de Krav-Maga) sinon j'en fais de suite part à l'enseignant présent.
- Pour ne pas blesser, mes ongles des mains et des pieds sont coupés courts et j'enlève tous mes bijoux. Si mes cheveux sont longs, alors je les attache.
- J'écoute attentivement les consignes du professeur.
- Je ne cherche pas à blesser mon partenaire lors des divers combats et/ou exercices.
- Si je me blesse, j'avertis l'enseignant présent.

L'HYGIENE

- Mes baskets sont exclusivement utilisées dans la salle d'entraînement, sur le tatami je suis pieds nus ou avec des chaussons spécifiques.
- Les vestiaires, les douches et les toilettes doivent rester propres, des poubelles sont à ma disposition.

BON A SAVOIR

- Tout manquement au règlement intérieur pourra entraîner une exclusion du club. L'adhérent ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.
- Le club décline toutes responsabilités en cas de disparition d'objets personnels.

CODE MORAL DE LA FEKM-RD

Adhérent de la FEKM, je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve :

- d'honnêteté.
- de non-agressivité.
- d'humilité.
- de respect de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et de mes partenaires.

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de Krav Maga exclusivement que pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches.

Je devrai également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

Le Président,
Jean-Marc ACHOURI